

Assurance

Agria « Assurance-Vie »

Fiche d'information du produit d'assurance

Compagnie : Agria Assurance pour Animaux

Consulter les conditions et la police d'assurance pour connaître tous les détails.

DE QUEL TYPE D'ASSURANCE S'AGIT-IL ?

Agria « Assurance-Vie » | Indemnisation à hauteur du montant assuré si votre chat décède d'une maladie ou d'un accident, ou si un examen vétérinaire conclut qu'il ne peut pas être traité ni survivre et qu'il doit être euthanasié.



Qu'est-ce qui est inclus dans l'assurance ?

✓ L'assurance indemnise la valeur de l'assurance Agria Assurance-Vie (valeur marchande) si votre animal décède ou doit être euthanasié en raison d'une maladie / accident indemnisable.

Assurances complémentaires possibles :

Agria Assurance complémentaire Élevage Vie



Qu'est-ce qui n'est pas inclus dans l'assurance ?

Aucune indemnisation n'est accordée si le chat s'enfuit ou disparaît, ou s'il décède ou est euthanasié à la suite de :

- ✗ Troubles du comportement et de l'humeur ou mauvaises habitudes.
- ✗ Lésion résorptive odontoclastique féline (résorption dentaire) et défauts d'occlusion.
- ✗ Parvovirose (ou typhus ou panleucopenie infectieuse féline), herpes virose/calcirovirose (ou coryza), leucose féline (felv), rage (rabies) si le chat n'est pas suffisamment vacciné.
- ✗ Chat porteur chronique mais ne présentant lui-même aucun signe de maladie.
- ✗ Complications de maladies, de blessures ou de traitements habituellement non indemnisés.
- ✗ Chat porteur chronique mais ne présentant lui-même aucun signe de maladie.

Exclusions liées à certaines races

Les races Persan, Exotic, Scottish et Highland sont sujettes à des exclusions et à des conditions particulières, listées dans les conditions d'assurance.



Existe-t-il des limitations à la couverture de l'assurance ?

! Cette assurance est soumise à un délai de carence de 20 jours pour les maladies et à un délai de carence de 24 heures pour les accidents sauf indication contraire dans les conditions. Cela implique que l'assurance n'indemnise pas les maladies survenues pendant le délai de carence, qui commence à courir à la date de prise d'effet de l'assurance.



Où s'applique l'assurance ?

✓ L'assurance est valable en France métropolitaine (Les DOM TOMS ne sont pas couverts). Elle est également valable jusqu'au renouvellement du contrat, dans les autres pays de l'Union Européenne, en Norvège, au Royaume-Uni ou en Suisse, à compter du départ de France.



Quelles sont mes obligations ?

Vous êtes tenu de prendre les précautions suivantes pour prévenir ou limiter les maladies et les blessures chez le chat :

1. Vous devez vous conformer à la loi sur la protection des animaux en France et aux autres législations, ordonnances et dispositions qui visent à prévenir maladies et blessures chez les animaux. Vous devez aussi respecter les décisions et les ordres des vétérinaires ou des autorités.
2. Si le chat tombe malade ou se blesse ou présente des symptômes de maladie, des signes de léthargie ou une perte de poids, vous devez immédiatement consulter ou appeler un vétérinaire.
3. Vous devez suivre les instructions et les recommandations du vétérinaire concernant le traitement, la convalescence et la rééducation du chat.
4. Vous devez consulter ou appeler de nouveau le vétérinaire si la santé de l'animal ne s'améliore pas avec le traitement en cours, la convalescence et la rééducation.



Quand et comment dois-je payer ?

Pour confirmer votre souscription et nous permettre de mettre en place votre prélèvement, nous vous invitons à nous faire parvenir votre formulaire SEPA accompagné d'une copie de votre RIB dans les plus brefs délais. Consultez les conditions pour connaître tous les détails relatifs aux paiements.



Quand commence et finit l'assurance ?

- L'assurance prendra effet à minuit, c'est-à-dire le jour suivant celui où vous avez souscrit la police, ou à partir d'une date particulière convenue et elle est soumise à un délai de carence de 20 jours pour les maladies et à un délai de carence de 24 heures pour les accidents.
- Sauf accord contraire, la période d'assurance est toujours d'un an. Le contrat d'assurance est reconduit automatiquement s'il n'est pas résilié.



Comment puis-je résilier mon contrat ?

- Quand vous souscrivez votre assurance sur internet, auprès de nos ambassadeurs ou de notre service client, vous disposez d'un droit de rétractation de 14 jours.
- Vous pouvez résilier votre assurance avec effet immédiat si votre animal décède, est vendu ou s'il disparaît. Autrement, la résiliation se fait à la date anniversaire de votre contrat.
- Contactez nous pour toute demande de résiliation.